

## Conseil municipal du jeudi 20 octobre 2011

Le jeudi 20 octobre deux mille onze à 20h30 heures, le conseil municipal s'est réuni dans son lieu habituel en session extraordinaire sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.  
Tous les membres étaient présents, sauf : Mme Wilma SINA-AUCANT, absente.  
M. Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

### **Raccordement des eaux usées de la commune de Boussières au SIAG de Grandfontaine : demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs et de l'Agence de l'eau.**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 octobre 2008 relative aux délégations du Conseil au Maire.

Vu la délibération du 17/06/2010 et du 6/06/2011 approuvant le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de collecte des eaux usées de la commune de Boussières vers la station d'épuration intercommunale de la commune de Grandfontaine.

#### >Descriptif sommaire de l'opération :

Dans le cadre de la « Loi sur l'eau » du 3 janvier 1992 et du décret 94-469 du 3 janvier 1994, la commune de Boussières a engagé une réflexion concernant la mise en place de systèmes d'assainissement aux normes pour le traitement de ses effluents domestiques. Après avoir évalué le coût de création et maintenance d'une station d'épuration dimensionnée aux besoins communaux, la commune de Boussières a réalisé une étude de faisabilité pour se raccorder sur la station de Grandfontaine en créant un réseau de canalisations et de poste de refoulement jusqu'à cette station.

Suite à cette étude et compte tenu des conditions techniques et financières très favorables, la commune a décidé de retenir la solution de raccorder les eaux usées à la STEP de Grandfontaine en accord avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine.

#### >Montant des dépenses de l'opération HT :

Le montant total de l'opération HT est de 1 088 967 € HT dont :

- Total Travaux : 989 486,60 € HT		
o Lot n°1 (canalisations)	:	516 431,60 € HT
o Lot n°2 (génie civil)	:	236 513,00 € HT
o Lot n°3 (équipements électromécanique):	:	236 542,00 € HT
- Frais de maîtrise d'ouvrage	:	24 990,51 € HT
- Frais de maîtrise d'œuvre	:	26 400,00 € HT
- Frais de contrôle avant réception des travaux	:	30 000,00 € HT

#### > Plan de financement proposé :

- Montant des travaux	:	1 070 877,00 € HT
- Subventions Conseil Général (20 %)	:	214 175,40 € HT
- Subventions Agence de l'eau	:	170 100,00 € HT
- Emprunts	:	536 601,60 € HT
- Fonds libres (part. budget communal)	:	150 000,00 € HT
- TVA	:	209 891,80 € HT
- <b>Total TTC</b>	:	<b>1 280 768,80 € TTC</b>

Les dépenses générées seront financées par le budget assainissement et le budget général de la Commune de Boussières ainsi que par diverses subventions et emprunts.

Cette opération peut bénéficier de subventions auprès du conseil général du Doubs et de l'Agence de l'Eau, telles que prévues au plan de financement.

> Calendrier prévisionnel de l'opération :

Les travaux sont programmés pour le second semestre 2011.

**Sur proposition de monsieur le Maire, et après délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité, il est décidé :**

- D'approuver le projet relatif à l'opération **de raccordement des eaux usées de la commune de Boussières à la station d'épuration de la commune de Grandfontaine**, pour un coût global, études et travaux de : **1 070 877 € HT**.
- De mandater monsieur le Maire pour solliciter les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Doubs et autorise le Conseil Général à percevoir et à verser pour le compte de la commune, collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau. Il s'engage, le cas échéant, à rembourser au département la subvention de l'Agence de l'Eau perçue en cas de non respect de ces obligations.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet (études et travaux) pour les exercices à venir.
- Dès réception de l'autorisation par le Conseil Général du Doubs et de l'Agence de l'Eau de commencer les travaux, d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises désignées comme mieux distantes suite à l'analyse des offres.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15.**